

Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 50
Membres absents : 28
Procurations : 14

Séance du 14 juin 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le mercredi 14 du mois de juin, à 18 h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au Centre de Secours Principal des Trois Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc Deichtmann, Président de Saint-Louis Agglomération

Date de convocation : 08/06/2023
Date de transmission : 20/06/2023
Date de mise en ligne : 21/06/2023

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. FERON Jules, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GANGLOFF Karin, M. GASSER Lucien, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KERN Gérard, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, M. STRICH Vincent, M. SIBOLD Clément, M. STRIBY Patrick, Mme TRENDEL Isabelle, M. TURRI Pascal, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BACHMANN Florian (pouvoir à M. KNIBIELY Philippe), M. BAUMLIN Christian, Mme CAZES Hélène, Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), M. ECKES Raymond, Mme FERRANDEZ Françoise, M. GABRIEL Guillaume, Mme GERTEIS Stéphanie (pouvoir à Mme CHOQUET Sylvie), M. GIEGELMANN Hubert, Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. MULLER Jean-Luc (pouvoir à M. GINDER Philippe), M. MUNCH Paul-Bernard (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme MUTH Sandra (procuration à M. ZELLER Thomas), M. OTMANE Rémy, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. STRICH Vincent), Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna (pouvoir à M. KASTLER André), Mme SFEIR Lola (pouvoir à M. SCHMITTER Bernard), Mme SCHMITT-MEYER Sandrine (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), M. SCHOTT Jean-Louis, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. JUCHS Bernard), Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne (pouvoir à M. GISSY Bertrand), Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. TSCHAMBER Yves, M. UEBERSCHLAG André, M. WIEDERKEHR Denis, M. WOLGENSINGER André (pouvoir à M. SCHICKLIN Julien)

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

32^{ème} QUESTION

Portage du GAL LEADER 2023-2027 par le PETR du Pays du Sundgau et signature de la convention entre l'autorité de gestion et le GAL (DELIBERATION n°2023-114)

Depuis 2007, Saint-Louis Agglomération travaille conjointement avec le PETR du Pays du Sundgau à la mise en œuvre du programme LEADER sur le territoire du GAL (Groupe d'Action Local) Sundgau-3Frontières. Par délibération en date du 29 juin 2022, le Conseil de Communauté a validé le fait de s'associer une nouvelle fois au PETR du Pays du Sundgau dans le cadre d'une candidature commune au programme LEADER 2023-2027.

Cette candidature est bâtie sur le thème « *Post COVID-19, faisons ensemble de l'envie de ruralité un nouveau « champ des possibles » et soyons résilients !* » La stratégie s'appuie sur trois grands objectifs :

1. Mettre à profit le contexte territorial comme levier de développement : capacités de développement endogène de ce territoire rural et réciprocity avec les trois agglomérations voisines ;
2. Anticiper les crises (climatiques, écologiques, sanitaires, sociales) et agir pour adapter le territoire aux bouleversements et en atténuer les effets ;
3. Développer des parcours de services aux populations dans un contexte de ruralité attractive sur le plan résidentiel.

Les thématiques au cœur de ce programme 2023-2027 sont « l'économie de proximité », les « transitions », le « bien vivre ensemble », et les « mobilités durables et la petite logistique de marchandises locales ».

Suite à la Commission Permanente de la Région Grand Est du 24 mars 2023, la candidature du GAL Sundgau-3F a été retenue. Une enveloppe de 1 096 027 € a ainsi été attribuée. Celle-ci est destinée à soutenir les projets du territoire, ainsi que l'ingénierie dédiée à l'animation et au fonctionnement du GAL sur la période 2023-2027. Une convention de mise en œuvre de la stratégie LEADER entre l'Autorité de Gestion Régionale (AGR) et le GAL doit désormais être signée au plus tard pour le 31 août 2023, selon les délais réglementaires.

Dans le cadre de la signature de cette convention de mise en œuvre, la structure partenaire doit valider le portage du GAL par le PETR du Pays du Sundgau, ainsi que la signature de la convention par le Président de la structure porteuse.

Il est donc proposé au Conseil de Communauté :

- d'instituer le GAL Sundgau-3F et d'accepter que le PETR du Pays du Sundgau en assure le portage juridique et financier en tant que structure porteuse ;
- d'autoriser le Président du PETR du Pays du Sundgau à signer la convention AGR / GAL (Autorité de Gestion Régionale / Groupe d'Action Local) relative à la mise en œuvre de LEADER 2023-2027 pour le GAL Sundgau-3F ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat spécifique à la mise en œuvre de LEADER entre la structure porteuse (PETR du Pays du Sundgau) et le partenaire (Saint-Louis Agglomération).

Après délibération, le Conseil de Communauté

↪ approuve à l'unanimité ces propositions.

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 16 juin 2023

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER



Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

